

FRANÇAIS – GROUPE 2

Ce rapport est une mise à jour du rapport sur les mémoires de mai 2009. Veuillez vous référer à ce document pour des conseils plus complets.

Seuils d'attribution des notes finales

Note finale :	E	D	C	B	A
Gamme de notes :	0 - 7	8 - 15	16 - 22	23 - 28	29 - 36

Cette année le principal problème rencontré par les candidats a été de choisir un sujet approprié. Il est donc crucial que le superviseur soit au courant des exigences relatives aux mémoires du Groupe 2 (voir le Guide, p. 40-47) et intervienne très tôt dans le processus afin de guider le choix du candidat. Il est impératif que le sujet :

- soit en lien avec la culture française ou francophone
- soit suffisamment précis pour pouvoir être traité de manière satisfaisante en 4000 mots
- soit basé sur une question de recherche afin d'éviter les approches descriptives, narratives ou biographiques.

1^{ère} catégorie : Langue

Peu de candidats choisissent ce type de sujet, mais ceux qui le font adoptent généralement une approche trop descriptive. Les sujets qui résument l'histoire de la langue française ou qui font un survol des différentes variétés de français parlées dans le monde ne sont pas appropriés.

2^e catégorie : Culture et société

Cette année les examinateurs ont rencontré un nombre non négligeable de mémoires sur des sujets inappropriés, sans lien aucun avec la culture française ou francophone, simplement descriptifs, ou qui auraient dû être inscrits dans une autre matière telle que l'histoire. Selon le Guide, de tels sujets sont lourdement pénalisés à plus d'un critère.

Malgré la clarification publiée dans les *Notes au coordonnateur* de septembre 2009, peu de mémoires de cette catégorie sont basés sur un artefact culturel, ce qui entraîne une pénalité automatique au Critère A.

Nous reproduisons donc ici la liste des artefacts culturels acceptables :

Les mémoires de nature culturelle de la catégorie 2b doivent se baser sur des artefacts culturels spécifiques (p. 42-43 du Guide). Par «artefact culturel», on entend tout ce qui est concret ou tangible et qui peut aider à comprendre la culture de la langue cible.

Exemples d'artefacts culturels pour la catégorie 2b:

Documents écrits :

- journaux
- magazines
- manchettes
- articles
- livres (autres que littéraires)
- bandes dessinées
- publicités
- dépliants / brochures / manifestes
- lois / politiques publiques
- documents historiques / archives

Documents oraux:

- scénarios
- émissions de télévision ou de radio
- paroles de chansons
- interviews

Documents visuels :

- œuvres de beaux-arts
- architecture (édifices, monuments...)
- films
- timbres

Symboles culturels :

- articles et accessoires de mode (en tant qu'expression d'une culture)
- aliments, plats (en tant qu'expression d'une culture)
- marques (en tant qu'expression d'une culture)

Ne sont pas acceptés comme « artefacts culturels spécifiques » :

- événements politiques (élections, référendums...)
- événements historiques
- mouvements sociaux (émeutes...)
- problèmes sociaux (chômage, immigration, racisme, violence à l'école, situation des femmes...)
- villes ou régions (mémoires « touristiques »)

- groupes ethniques
- tendances médiatiques
- styles de musique
- sports
- traditions
- institutions (systèmes scolaires, partis politiques...)

3^e catégorie : Littérature

Les candidats sont demeurés assez classiques dans leurs choix, avec une prédilection cette année pour les auteurs français du XIX^e siècle (Baudelaire, Maupassant, Flaubert, Hugo, etc.) Ces auteurs ne sont pas toujours faciles et les enseignants devraient s'assurer que les candidats qui les choisissent disposent des connaissances linguistiques nécessaires pour bien comprendre et analyser leurs œuvres. Pour les mémoires sur des auteurs connus, il est conseillé d'utiliser des sources secondaires.

Veuillez noter que les œuvres étudiées doivent avoir été écrites en français. Les travaux sur des traductions ne sont pas appropriés car ils ne portent pas avant tout sur la langue/culture cible.

Finalement, nous encourageons les établissements à fournir une formation aux candidats pour assurer une présentation formelle plus rigoureuse. Trop de points sont encore perdus inutilement pour des titres en anglais (*abstract, table of contents, bibliography, etc.*), des références irrégulières, une bibliographie désorganisée ou incomplète, des annexes inutiles ou encore des citations non attribuées. Il est également essentiel que les candidats soient au courant des risques qu'ils courent en cas de plagiat.